

GLOSSAIRE DE TERMES COMMERCIAUX ET CONNEXES

Propriété intellectuelle	Expression désignant collectivement les nouveaux dessins, écrits, films, idées, inventions, etc. protégés par des droits d'auteur, des brevets, des marques de commerce, etc.
Protectionnisme	Utilisation délibérée ou encouragement de restrictions à l'importation pour permettre à des producteurs nationaux relativement inefficients de concurrencer des producteurs étrangers.
Protection spéciale	Expression désignant collectivement les droits antidumping et compensatoires et les sauvegardes.
Reciprocal Trade Agreements Act de 1934	Loi qui autorisait le gouvernement américain à conclure des accords bilatéraux de réductions tarifaires réciproques. Par extensions et modifications successives, il autorisait également les États-Unis à participer aux cinq premières rondes de négociations commerciales multilatérales du GATT. A été remplacée par le Trade Expansion Act de 1962.
Réciprocité	Pratique selon laquelle les gouvernements s'accordent mutuellement des concessions similaires, comme lorsqu'un gouvernement abaisse ses droits de douane ou d'autres barrières à ses importations à la condition qu'un partenaire commercial accorde des concessions équivalentes sur des barrières touchant ses exportations (équilibre des concessions). La réciprocité a toujours été un grand objectif des négociateurs participant aux "rondes" du GATT. Également appelée "réciprocité des avantages", "contrepartie" et "équivalence des avantages". La Partie IV de l'Accord général (surtout l'Article XXXVI) et la "Clause d'habilitation" de l'Accord-cadre" issu du Tokyo Round exemptent les pays en développement de l'application rigoureuse de la réciprocité dans leurs négociations avec les pays développés.
Réciprocité sectorielle	Principe ou pratique qui consiste à comparer l'ouverture des marchés nationaux aux importations, secteur par secteur, et à négocier des restrictions pour chaque secteur plutôt que pour l'ensemble de l'économie. Les partisans américains de la réciprocité sectorielle en matière de commerce de matériel de télécommunications ou de vins, par exemple, proposent de comparer les niveaux des obstacles à l'importation de ces produits que les États-Unis et les autres pays appliquent, et de les égaliser, en négociant des réductions aux restrictions étrangères ou en resserrant les restrictions imposées par les États-Unis. Une version modifiée de la réciprocité sectorielle compose le Titre III du Trade and Tariff Act de 1984.